

RPI Châtres sur Cher, Langon sur Cher, Maray, Mennetou sur Cher

Compte-rendu du conseil d'école du lundi 13/11/23 Ecole de Langon /Mennetou

Personnes présentes :

Mme LONGÉPÉ (Présidente du SIVOS),
M. THORIN (Maire de Mennetou sur Cher),
M. RÉTIF (Maire de Langon sur Cher),
M. THUÉ (Maire de Maray)
M. LÉGER (conseiller municipal de Maray)
Mmes DA ROCHA, DESEQUELLE, COUSTRE et MM. DURAND et STEEGMANS (membres du SIVOS),
Mmes GOUACHE BOULLET, PLOQUIN, MURCIA, MORLAC, NOHANT et M. CLÉMENT (représentants élus des parents des élèves de l'école de Langon/Mennetou),
Mmes FERRAND, GIRARD, DOUCET, DUVEAU, COUTON et M. VERNEUIL (enseignants),

Personnes excusées :

Mme GAUTEUR (Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Romorantin),
M. BLANC (DDEN), Mme DESCHAMPS (conseillère municipale de Langon/Cher)

1) Règlement intérieur des écoles :

Ce dernier a été soumis au vote et adopté à l'unanimité. (Annexe 1)

2) Fusion des Conseils d'écoles :

Il a été proposé au vote la fusion de nos futurs Conseils d'écoles : adopté à l'unanimité.

1) Fusion de l'école de Châtres/Cher avec l'école fusionnée Langon/Mennetou :

M. VERNEUIL fait un historique des événements passés qui conduisent à cette proposition de vote. (Annexe 2)
Un rappel est également fait sur les personnes ayant le droit de vote : le directeur, les maîtres affectés à l'école, le Maire, un conseiller municipal ou le président de l'intercommunalité soit deux élus par école, les représentants élus de parents d'élèves et le DDEN.

M. THUÉ, Maire de Maray s'est étonné de ne pouvoir participer au vote, M. VERNEUIL va faire un courrier en ce sens à Mme l'Inspectrice pour éclaircir ce point.

Votants : 18 - Pour : 17 – Contre : 1

Proposition adoptée.

La personne ayant voté contre a justifié ce choix en disant qu'elle trouve dommage qu'une commune perde son identité en perdant son école administrativement, il ajoute que les fusions d'écoles sont un désengagement de l'état et que celui-ci devrait au contraire donner plus de moyens. Elle a conclu son intervention en disant qu'elle sera tout de même constructive et œuvrera à la réussite du projet.

2) Organisation pédagogique 2023/2024 :

M. VERNEUIL a présenté l'organisation pédagogique et les personnels œuvrant à l'école (Annexe 3). Les élèves de CP, CE1 et CM1 ont passé les évaluations nationales et les résultats ont été présentés aux parents lors de rendez-vous individuels. Tous les élèves en difficultés ont fait l'objet d'un signalement au réseau d'aides pour trouver des solutions appropriées.

Lors du prochain conseil des maîtres, nous travaillerons sur l'organisation pédagogique 2023/2024 et nous la présenterons lors du prochain Conseil d'écoles.

3) Présentation des comptes de coopératives :

Pour l'année scolaire 2023/2024 les coopératives de Langon et Mennetou ont fusionné. (Annexe 4)

4) Projet d'écoles :

A la fin de l'année scolaire 2022/2023, les enseignants des écoles de Châtres et de Langon/Mennetou ont travaillé à la rédaction d'un projet commun. L'annexe 5 présente ce projet mais également les demandes faites dans le cadre de « Notre école faisons-là ensemble » action initiée par l'Education Nationale permettant l'obtention de crédits.

5) Présentation du plan PHARE et actions mises en œuvre au sein de l'école :

Annexe 5

6) Éducation à la sexualité mise en œuvre :

Annexe 6

7) Élections des représentants des parents d'élèves :

Annexe 7

8) Exercices d'évacuation incendie et PPMS :

Les exercices d'évacuation incendie ont été réalisés sur chaque site sans difficultés particulières. Les élèves sont entraînés régulièrement aux risques intrusions et risques majeurs. L'exercice évalué prévu avant les

vacances de la Toussaint a été reporté, nous le réaliserons avant les vacances de Noël.

9) Présentation du RSST :

Qu'est-ce que le RSST ?

Le Registre Santé Sécurité au Travail permet à toute personne travaillant dans l'école, ou fréquentant habituellement ou occasionnellement l'école, de signaler une situation qu'il/elle considère comme anormale ou susceptible de porter atteinte soit à l'intégrité physique et la santé des personnes, soit à la sécurité des biens.

Quand le compléter ?

Dès lors qu'un(e) agent(e) ou un(e) usager(e) observe :

- un événement accidentel (accident de service, acte de violence...)
- des risques (électriques, sanitaires, psycho-sociaux...)
- des améliorations qui seraient à apporter pour les conditions de travail (locaux vétustes, chauffage insuffisant ou disproportionné, bruit...)

Où le trouver ?

Le registre se trouve en règle générale dans le bureau du(de la) directeur(trice).

Pour notre école :

Lors des PPMS, nous faisons un point sur tous les endroits à risques et les demandes d'éventuels travaux ou modifications sont faites par courriers adressés aux municipalités concernées. Évidemment si aucune réponse n'est apportée une fiche RSST sera renseignée.

Quand il s'agit d'un évènement accidentel, un fait d'établissement est réalisé.

10) Questions des parents d'élèves :

- Y aura-t-il des interventions dans les classes de CM1/CM2 pour sensibiliser les enfants sur le harcèlement ?

Oui, voir l'annexe 5

- Y aura-t-il des moments d'échanges dans les classes de CM1/CM2 pour sensibiliser les enfants aux risques d'attentats ? *Oui, nous le faisons régulièrement dans le cadre de l'entraînement à la mise en sûreté des écoles.*

- Serait-il possible de revoir la communication entre les parents et l'école de Langon sur Cher (enseignants et le personnel employé par la municipalité) lorsqu'un incident arrive à l'école à nos enfants ? *Oui, ce problème a été identifié, il s'agit d'un problème sur notre ENT Primot qui n'a pas envoyé de notification aux parents concernés. A partir de maintenant, un écrit sera fait.*

- Problème de remplacement de la maîtresse de GS. Depuis le début d'année, plusieurs remplaçantes, risque de perturber les enfants et leurs apprentissages. Y a-t-il une solution trouvée sur le long terme ? *Oui, une demande écrite à notre Inspectrice a été faite en ce sens mais il faut savoir que depuis cette année les remplacements sont gérés par l'académie et non plus en circonscription.*

- Questionnement sur la tarification de la cantine pour les assistants familiaux ? Quelles sont les critères pris en compte pour la tarification ? *Cette question est à l'étude, une réponse vous sera apportée rapidement.*

L'ordre du jour de ce premier Conseil étant très chargé, nous développerons nos projets de classe lors du prochain Conseil d'écoles commun.

*La secrétaire,
Mme Girard*

*Le directeur,
M. Verneuil*

(Annexe n°1)

. Préambule :

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité, de laïcité et de l'école inclusive. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

Tous les membres de la communauté éducative doivent, lors de leur participation à l'action de l'école, respecter le pluralisme des opinions et les principes de laïcité et neutralité. La charte de la laïcité est affichée dans les écoles et a été distribuée à chaque élève. Ils doivent, en outre, faire preuve d'une totale discrétion sur toutes les informations individuelles auxquelles ils ont pu avoir accès dans le cadre de l'école. Les directeurs d'école, comme tous les membres de la communauté éducative, doivent signaler les comportements inappropriés à l'Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription.

1- Droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative :

1.1 Les élèves :

- **Droits :** les élèves ont droit à un accueil bienveillant et non discriminant, la discipline scolaire doit être appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain. Tout châtiment corporel ou traitement humiliant est strictement interdit.

Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence, ces garanties s'appliquant non seulement aux relations à l'intérieur de l'école, mais aussi à l'usage d'Internet dans le cadre scolaire.

La captation de l'image ou de paroles des élèves lors de manifestations scolaires et la diffusion sur internet et notamment sur les réseaux sociaux nécessitent une autorisation préalable des deux titulaires de l'autorité parentale, sauf cas particulier d'autorité parentale exclusive.

- **Obligations :** chaque élève a l'obligation de n'user d'aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité. Les élèves doivent, notamment, utiliser un langage approprié aux relations au sein d'une communauté éducative, respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition, appliquer les règles d'hygiène et de sécurité qui leur ont été apprises.

1.2. Les parents :

- **Droits :** les parents sont représentés au conseil d'école et associés au fonctionnement de l'école. Des échanges et des réunions régulières doivent être organisés par le directeur d'école et l'équipe pédagogique à leur attention selon des horaires compatibles avec les contraintes matérielles des parents. Ils ont le droit d'être informés des acquis et du comportement scolaires de leur enfant. Ils ont la possibilité de se faire accompagner d'une tierce personne qui peut être un représentant de parent.

- **Obligations :** les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école. La participation des parents aux réunions et rencontres auxquelles les invitent les directeurs d'école ou l'équipe pédagogique est un facteur essentiel pour la réussite des enfants. Il leur revient de faire respecter par leurs enfants le principe de laïcité, et de s'engager dans le dialogue que leur directeur d'école leur propose en cas de difficulté. Dans toutes leurs relations avec les autres membres de la communauté éducative, ils doivent faire preuve de réserve et de respect des personnes et des fonctions.

1.3. Les personnels enseignants et non enseignants :

- **Droits :** tous les personnels de l'école ont droit au respect de leur statut et de leur mission par tous les autres membres de la communauté éducative ; les membres de l'enseignement public bénéficient d'une protection prévue par le Code de l'Éducation. En outre les fonctionnaires et agents publics bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions et conformément aux règles fixées par le code pénal et les lois spéciales, d'une protection fonctionnelle organisée par la collectivité publique qui les emploie.

- **Obligations :** tous les personnels ont l'obligation, dans le cadre de la communauté éducative, de respecter les personnes et leurs convictions, de faire preuve de réserve dans leurs propos. Ils s'interdisent tout comportement, geste ou parole, qui traduirait du mépris à l'égard des élèves ou de leur famille, qui serait discriminatoire ou susceptible de heurter leur sensibilité.

Les enseignants doivent être à l'écoute des parents et répondre à leurs demandes d'informations sur les acquis et le comportement scolaires de leur enfant. Ils doivent être, en toutes occasions, garants du respect des principes fondamentaux du service public d'éducation et porteurs des valeurs de l'École.

1.4. Les partenaires et intervenants :

Toute personne intervenant dans l'école doit respecter les principes généraux rappelés ci-dessus. Celles qui sont amenées à intervenir fréquemment dans une école doivent prendre connaissance de son règlement intérieur.

2 – Fréquentation scolaire :

- La fréquentation régulière de l'école maternelle et élémentaire est obligatoire à partir de 3ans (Loi du 18 juillet 2019). Concernant les élèves de PS, les parents ou responsables de l'enfant pourront demander une dérogation d'assiduité pour un ou plusieurs après-midis complets, à voir avec l'enseignant concerné et le directeur d'école.
- L'inscription en TPS implique, pour la famille, l'engagement à une bonne assiduité. Dans tous les cas, les enfants accueillis à l'école doivent être en bon état de santé et de propreté.
- Les familles doivent faire connaître dans les meilleurs délais le motif précis des absences.
- La maîtresse ou le maître informera les parents de toute absence n'ayant pas donné lieu à justification.
- Si le nombre des absences non justifiées par la famille dépasse 4 demi-journées par mois, le Directeur d'école devra en informer sa hiérarchie.

3 - Horaires :

- Les horaires de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis sont de 9H00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Ces horaires pourront être modifiés pour respecter le protocole sanitaire en vigueur. A l'école de Châtres:Cher, les horaires du matin sont : de 8h45 à 11h45.
- L'accueil par les enseignants est systématiquement assuré 10 minutes avant l'entrée en classe. Les parents veilleront à ce que leurs enfants soient bien pris en charge par un enseignant.
- La sortie des élèves s'effectue sous la surveillance de leur enseignant, jusqu'au portail de la cour.
- Un service de restauration (gestion municipale), de garderie et d'aide aux devoirs (gestion SIVOS) est proposé aux élèves du RPI. Les modalités et horaires sont indiqués en début d'année aux familles.
- Les jours et horaires des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) conduites par les enseignants pour un groupe restreint d'élèves, sont précisés en début d'année aux parents. Ces APC se font avec l'accord de ceux-ci.
- Notre RPI dispose d'un service de ramassage scolaire, l'organisation et la sécurité à l'arrivée et au départ des cars incombent au SIVOS. En aucun cas la responsabilité des enseignants ne peut être mise en cause en dehors des horaires de service. Horaires et règlement donnés aux parents concernés en début d'année.

4 – Modalités de communication :

- Le cahier de liaison et/ou l'ENT sont le lien privilégié entre les familles, les enseignants et le périscolaire.
- Chaque année des réunions d'information sur le fonctionnement des écoles et des classes sont organisées en début d'année scolaire et lorsque nécessaire.
- Des rendez-vous ponctuels peuvent avoir lieu entre les familles et les enseignants. Un représentant des parents peut assister à cette rencontre, à la demande des familles.
- Le conseil d'école se réunit au moins trois fois par an. Il a pour but de favoriser la liaison entre les parents, les enseignants et le SIVOS.


5 -Hygiène et sécurité :

- Tout objet extérieur à la vie scolaire est déconseillé à l'école. Dans tous les cas, les objets apportés restent sous la responsabilité des élèves et de leurs parents.
- Les appareils électroniques (notamment les téléphones portables sauf PAI) et les objets dangereux sont interdits.
- Le lavage des mains est obligatoire après les passages aux toilettes et avant les repas.
- En cas d'accident grave ou d'urgence médicale, les enseignants avertissent immédiatement le SAMU (15).
- Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la santé ou la sécurité d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur d'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours. Cette mesure n'est pas une sanction mais une mesure de protection.

6 - Réglementation :

- Le règlement intérieur de chaque école maternelle ou élémentaire est établi par le conseil d'école, compte tenu des dispositions du règlement type départemental en vigueur. En cas de litige par rapport au présent règlement, c'est le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires qui fait foi. **Il est approuvé ou modifié chaque année lors de la première réunion du conseil d'école.**

*Le règlement a été
approuvé à l'unanimité
par les 3 conseils d'école de
13/11/2023*



RPI Châtres/Cher/ Langon/Cher : Maray MennetouCher

Rappels :

Les 4 Conseils Municipaux des communes de Châtres Langon Maray et Mennetou et le SIVOS Langon Maray Mennetou ont voté lors du dernier trimestre 2022 favorablement à un RPI élargi à châtres sur Cher avec une direction unique.

15/12/2022 Conseil d'école exceptionnel à l'école de Châtres sur Cher qui a voté favorablement pour rejoindre le RPI avec une direction unique.

17/12/2022 Conseil d'école exceptionnel RPI Langon Maray Mennetou qui a voté favorablement pour le rattachement de l'école de Châtres sur Cher au RPI Langon Maray Mennetou avec une direction unique.

27/02/2023 Fusion des écoles de Langon sur Cher et Mennetou sur Cher.

Lors de nos troisièmes Conseils d'école respectifs, nous n'avons pas voté le regroupement de ces Conseils d'école en une seule instance, par conséquent, nous allons suivre la procédure suivante pour l'année scolaire à venir :

Elections des délégués de parents d'élèves école de Châtres sur Cher (4 membres)

Elections des délégués de parents d'élèves école de Langon Mennetou (6 membres)

Organisation dans le mois suivant mais le même jour de deux Conseils d'école distincts pour soumettre au vote de ceux-ci :

- le regroupement en une seule instance pour les prochains CE.

- le nouveau RI

- la fusion de l'école de Châtres avec l'école Langon Mennetou en suivant le tableau ci-dessous pour respecter le calendrier de la carte scolaire.

PHASE	ETAPES	CALENDRIER
ANNEE SCOLAIRE N-1		
Consultation	1. Avis des conseils d'école (se réunissant séparément) 2. Délibérations du conseil municipal (arrêté municipal)	D'octobre à Décembre
Instances	3. transmission au DASEN, pour information, des délibérations des conseils municipaux validées par le contrôle de légalité de la Préfecture 4. Présentation du projet au CTSD pour avis 5. Présentation du projet au CDEN pour avis	Janvier / Février
Décision	L'IA-DASEN décide d'une fusion ou pas	février
Mise en œuvre, septembre Année scolaire N		

Cette procédure a été validée par Mme Gauteur IEN de Romorantin.

Orléans Université de Technologie de 2023/2024

Annexe 8

Nom école : RPI Chartres Langon Maray Mennetou

Adresse postale : 1 rue Bonnin 41320 Mennetou sur Cher

Jour(s) de décharge : Jeudi vendredi et un mardi toutes les trois semaines
Horaires des récréations : matin : 10H30 après-midi : 15H

INE de l'école : 04102677
de l'Ecole : 02 54 98 01 68

Secrétaire de collège : L de Vinci
personnel du directeur (utilisé uniquement pour les urgences) : 06 70 66 54 81

NOM et PRENOM des enseignants (RASED, Brigade et ZIL en fin de liste)	Eventuellement remplacé(e)(s) par (préciser également le jour)	***	Classes avec effectifs												Effectif total de la classe	CLASSE n°
			Cycle I			Cycle II			Cycle III			CM2b				
			TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2a					
BOISSON Arian	Zoé Monaux les lundis	A	4	9											13	site de Chartres
GIRARD Katia		A		11	10										21	Site de Mennetou
FERRAND Caroline		A			16	5									21	Site de Mennetou
COUTON Margot		A				20									20	Site de Mennetou
GUILLET Nathalie		A					19								19	site de Chartres
POTIE Olivier		A							21						21	site de Chartres
CHEREL Christel	SZYSKOWSKI Ghislain les lundis et jeudis	A							21						21	site de Chartres
DOUCET Adeline	MONAUX Zoé les jeudis vendredis et certains mardis	A							21						21	Site de Langon
VERNEUIL Philippe		D								16					16	Site de Langon
DUVEAU Léonie		A									16				16	Site de Langon
<i>* CHOLET Nahay</i>	<i>Emilia Louise ON / Julie / Jeannot / Caroline / 11 / 11 / 09 / 1</i>														0	
	<i>sur chaque classe de</i>														0	
	<i>PPS</i>														0	
TOTAUX			4	20	26	25	19	19	21	21	21	16	16	16	189	189

Indiquer tous les numéros de téléphone de votre école ainsi que la classe/personne correspondante *avant 5h30 vendredi en janvier*

HORAIRES

jours + h	APC	Début et fin des cours				
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Châtres sur cher lundi 16H30 17H30						
Mennetou sur Cher mardi/jeudi 16H30 17H						
Langon sur Cher jeudi 16h30 17h30						

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9h. / 12.h.	9h. / 12.h.		9h. / 12.h.	
Après-midi	13H30/16H30	13H30/16H30		13H30/16H30	

Observations éventuelles : Chartres a des horaires avancés le matin : 8H45 11H45

Représentants des cantines, garderies, lampes à distribuer à chaque élève
Ferdaps sinon, recherche de GENEVIERE AEST intervention auprès d'élèves ayant une mauvaise HDPH.

Theriot 2024/2025

TPS	20/24
PS	26
MS	20
GS	26
CP	25
CE1	19
CE2	21
CM1	21
CM2a	21

Organisme pédagogique a depuis ce conseil des parents le 5 décembre 2023.

15/11 / 17/11 / 17/11 / 17/11

OCCE du Loir-et-Cher

Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2022 - 2023

Coopérative Scolaire de l'ECOLE ELEMENTAIRE RAOUL SAULNIER, à LANGON (41 320), LE BOURG
(041/238)

Compte : Banque Populaire 09019522276 - Blois Denis Papin (mutualisé)

Mandataire : Adeline DOUCET. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2022 au 31.08.2023

<u>CHARGES</u>		<u>PRODUITS</u>			
6070 0008	Achats d'objets à revendre	869,20	7070 0008	Ventes d'objets	1 230,00
6168 1008	Assurances	16,50	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	1 183,03	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	0,00
6270 0008	Frais bancaires	20,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 41	141,90	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	1 176,06	7562 0008	Participations des familles	556,60
6800 0008	Biens durables	2 015,95	7700 0008	Recettes exceptionnelles	1 710,00
Total des charges (A) :		5 422,64	Total des produits (B) :		3 496,60
Résultat de l'année 2022 - 2023 (B-A) (+/-) : -1 926,04					

Bilan simplifié au 31 Août 2023

<u>ACTIF</u>		Soldes des comptes au 31/08/2023	<u>PASSIF</u>			
512 01	Banque Populaire (1)	3 269,33	110	Report à nouveau au 1.09.2022 :	5 195,37	
512 02	Autre banque	0,00	Égal à l'actif - passif au 31 08.2022			
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2023 :			-1 926,04
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :			0,00
Total de l'actif :		3 269,33	Total du passif :		3 269,33	

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00

Le bilan simplifié est équilibré.

(1) Compte bancaire 512 01 Banque Populaire :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512 01, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 3 269,33

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants

Solde indiqué dans le bilan (case 512 01) : 3 269,33
Le rapprochement bancaire est bon.

(2) Arrêté de caisse au 31 août 2023 :

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

	Montant	Nombre	Somme
Billets :	200,00 €	0	0,00
	100,00 €	0	0,00
	50,00 €	0	0,00
	20,00 €	0	0,00
	10,00 €	0	0,00
	5,00 €	0	0,00
Pièces :	2,00 €	0	0,00
	1,00 €	0	0,00
	0,50 €	0	0,00
	0,20 €	0	0,00
	0,10 €	0	0,00
	0,05 €	0	0,00
	0,02 €	0	0,00
	0,01 €	0	0,00

Solde indiqué dans le bilan (case 530) : 0,00

L'arrêté de caisse est bon

Ce Compte-Rendu Financier 2022 - 2023 semble correct.

Coopérative Scolaire de l'ECOLE ELEMENTAIRE BEAU SOLEIL, à MENNETOU/CHER (41 320), 1 RUE BONNIN
(041/267)

Compte : Banque Populaire 31021927772 - Denis Papin (mutualisé)

Mandataire : Philippe VERNEUIL. **Monnaie affichée** : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2022 au 31.08.2023

<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	1 027,80	7070 0008	Ventes d'objets	3 012,00
6168 1008	Assurances	44,27	7080 0008	Activités éducatives	3 210,00
6181 0008	Activités éducatives	4 235,22	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	0,00
6270 0008	Frais bancaires	16,75	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 41	144,05	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	0,00	7562 0008	Participations des familles	1 435,00
6800 0008	Biens durables	321,99	7700 0008	Recettes exceptionnelles	1,00
Total des charges (A) :		5 790,08	Total des produits (B) :		7 658,00
Résultat de l'année 2022 - 2023 (B-A) (+/-) : 1 867,92					

Bilan simplifié au 31 Août 2023

<u>ACTIF</u>		Soldes des comptes au 31/08/2023	<u>PASSIF</u>			
512	Banque Populaire (1)	8 540,23	110	Report à nouveau au 1.09.2022 :	6 672,31	
514	Autre banque	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2022			
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2023 :			1 867,92
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :			0,00
Total de l'actif :		8 540,23	Total du passif :		8 540,23	

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00

Le bilan simplifié est équilibré.

(1) Compte bancaire 512 Banque Populaire :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 8 545,23

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants
	FRAIS DE TENUE DE COMPTE	01-07-2023	-5,00

Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 8 540,23

Le rapprochement bancaire est bon.

(2) Arrêté de caisse au 31 août 2023 :

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

	Nombre	Somme
Billets :		
200,00 €	0	0,00
100,00 €	0	0,00
50,00 €	0	0,00
20,00 €	0	0,00
10,00 €	0	0,00
5,00 €	0	0,00
Pièces :		
2,00 €	0	0,00
1,00 €	0	0,00
0,50 €	0	0,00
0,20 €	0	0,00
0,10 €	0	0,00
0,05 €	0	0,00
0,02 €	0	0,00
0,01 €	0	0,00

Solde indiqué dans le bilan (case 530) :

0,00

L'arrêté de caisse est bon.

Ce Compte-Rendu Financier 2022 - 2023 semble correct.

NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE

Notre projet :

1ère étape : la concertation initiale :

RAPPELS/

Mardi 2 mai 2023 / réunion de l'ensemble des enseignants pour actualiser notre projet d'école avec celui de l'école de Châtres/Cher qui rejoindra notre RPI en 2023/2024 ;

Mardi 13 juin 2023 / réunion de l'équipe éducative avec M Péculier IEN Adjoint à Mme l'Inspectrice d'Académie pour nous conseiller dans la mise en œuvre du CNR.

Vendredi 1 septembre 2023 / réunion de travail sur les objectifs du projet. Au cours du mois de septembre : rencontres avec les partenaires, présentation aux parents lors des réunions de rentrée et organisation d'une concertation avec l'ensemble des partenaires : mardi 10 octobre 2023.

2ème étape : l'élaboration d'un projet pédagogique au service de la réussite des élèves

Notre projet se décline en trois axes :

1- Assurer l'acquisition des fondamentaux en adaptant nos pratiques pédagogiques aux besoins des élèves et en créant les conditions d'une réelle différenciation pédagogique en utilisant le numérique.

2- Sécuriser le développement et l'épanouissement de l'enfant en développant trois compétences essentielles : l'attention, la concentration et le sentiment d'appartenance. Ceci en sensibilisant les élèves à la protection de la biodiversité de leur environnement proche : vallée du Cher et canal de Berry.

3- Améliorer la qualité de vie à l'école en innovant dans l'aménagement des espaces extérieurs et intérieurs favorisant le bien être de chacun.

Le portrait de notre école



Notre école aujourd'hui, c'est :

Un RPI composé de deux écoles Langon/Cher Mennetou/Cher fusionnée en 2022/2023 et Châtres/Cher dont la demande de fusion sera proposée à la prochaine carte scolaire.



Notre projet, c'est :

Projet d'école réactualisé 2023 2024 . ANNEXE 2



Nos principales spécificités pédagogiques sont :

12 enseignants motivés prêts à se former hors temps scolaire et investis pleinement dans le projet en cours.



Nos principaux projets avec des partenaires sont :

ANNEXE 3



Nos principaux résultats aux évaluations rapportés aux évaluations nationales sont :

voir annexes 1 2 et 3



Les principaux résultats de nos anciens CM2 aux évaluations de 6^e sont :

Le Conseil Ecole Collège se tiendra lundi 20 novembre 2023. Je transmettrai les résultats ultérieurement.



Nos principaux dispositifs éducatifs en vue de réduire les inégalités sont :

- investir dans le numérique pour différencier.
- sensibiliser au tri des déchets et à biodiversité.
- aménager classes et cours favorisant le bien être.



Nos principales actions en matière de bien-être sont :

- modifier nos pratiques pédagogiques.
- aménager les espaces différemment.

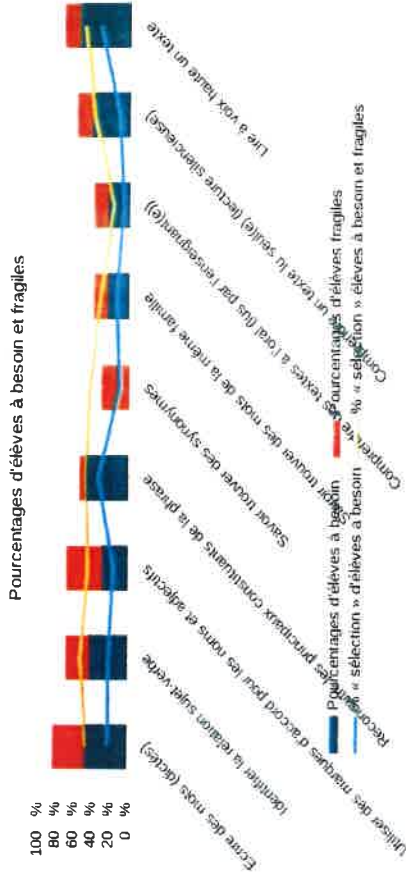
Évaluations CM1 2023 / 2024

- résultats par écoles -

0410267T - MENNETOU SUR CHER - Ecole primaire Beau-Soleil

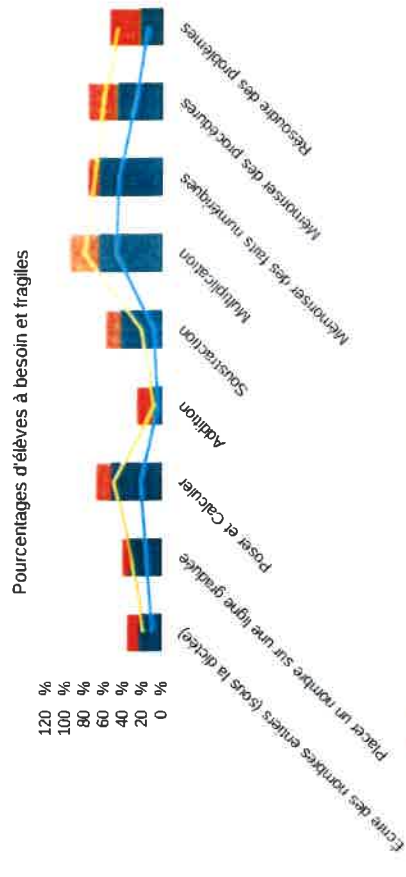
Compétences en Français	Pourcentages d'élèves à besoin	% « sélection » d'élèves à besoin	Pourcentages d'élèves fragiles	% « sélection » d'élèves fragiles
Écrire des mots (dictés)	48 %	22 %	35 %	26 %
Identifier la relation sujet-verbe	33 %	22 %	29 %	33 %
Utiliser des marques d'accord pour les noms et adjectifs	29 %	17 %	48 %	30 %
Reconnaitre les principaux constituants de la phrase	48 %	34 %	10 %	15 %
Savoir trouver des synonymes	0 %	11 %	33 %	35 %
Savoir trouver des mots de la même famille	24 %	15 %	19 %	19 %
Comprendre des textes à l'oral (lus par l'enseignant(e))	24 %	7 %	19 %	11 %
Comprendre un texte lu seul(e) (lecture silencieuse)	43 %	12 %	19 %	28 %
Lire à voix haute un texte	37 %	34 %	19 %	16 %

Compétences en français CM1 2023 / 2024



Compétences en Mathématiques	Pourcentages d'élèves à besoin	% « sélection » d'élèves à besoin	Pourcentages d'élèves fragiles	% « sélection » d'élèves fragiles
Écrire des nombres entiers (sous la dictée)	24 %	11 %	14 %	9 %
Placer un nombre sur une ligne graduée	33 %	17 %	10 %	15 %
Poser et Calculer	52 %	23 %	19 %	28 %
Addition	10 %	5 %	19 %	4 %
Soustraction	43 %	10 %	19 %	13 %
Multiplication	37 %	49 %	33 %	44 %
Mémoriser des faits numériques	37 %	46 %	14 %	26 %
Mémoriser des procédures	48 %	29 %	33 %	34 %
Résoudre des problèmes	24 %	16 %	33 %	31 %

Compétences en mathématiques CM1 2023 / 2024

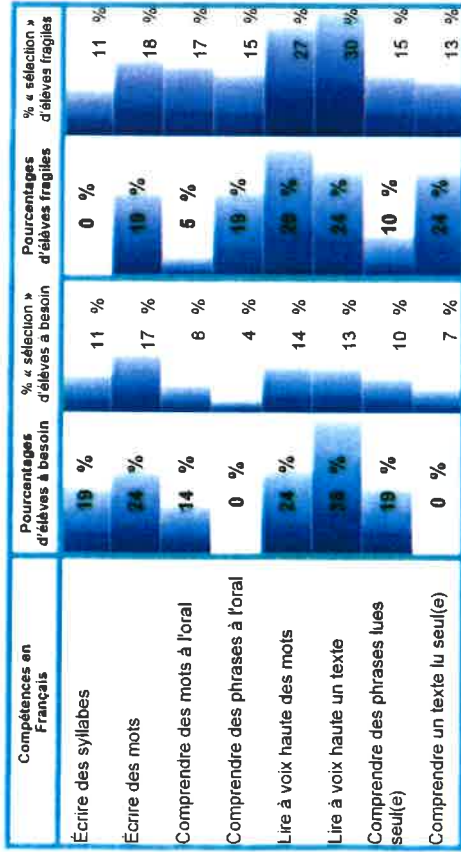


■ Pourcentages d'élèves à besoin
■ % « sélection » d'élèves à besoin
■ Pourcentages d'élèves fragiles
■ % « sélection » d'élèves à besoin et fragiles

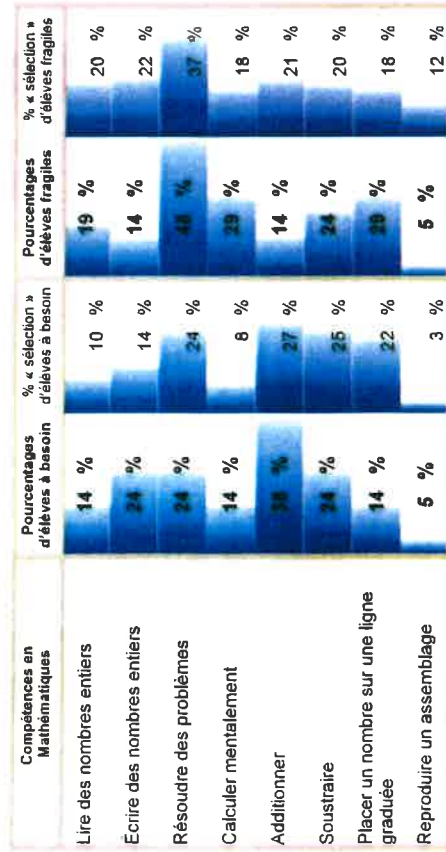
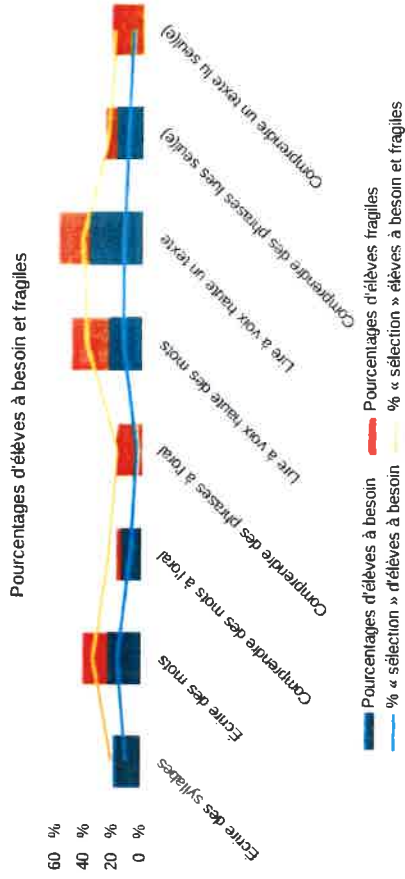
Évaluations CE1 2023 / 2024

- résultats par écoles -

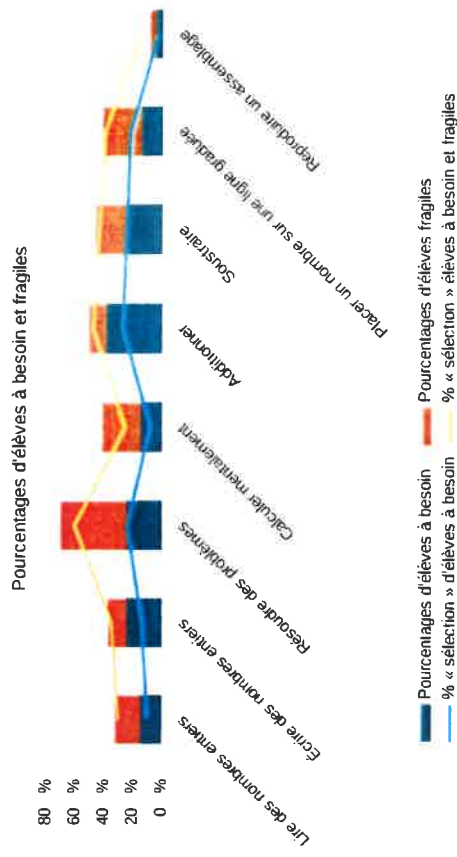
0410995J - CHATRES SUR CHER - Ecole primaire Jules FERRY



Compétences en français CE1 2023 / 2024



Compétences en mathématiques CE1 2023 / 2024



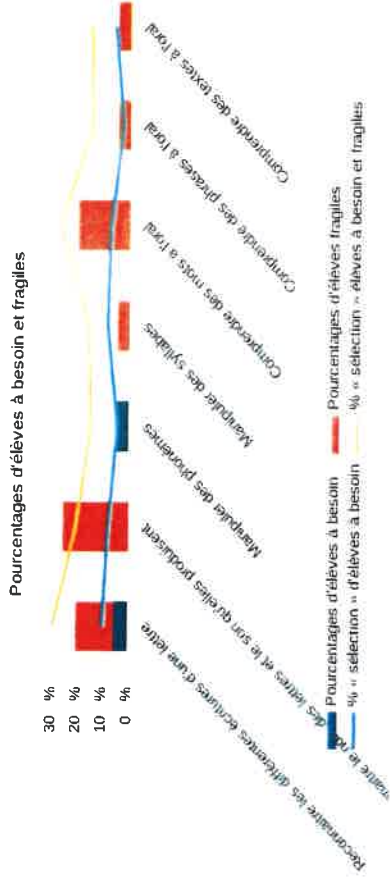
Évaluations CP 2023 / 2024

- résultats par écoles -

0410985J - CHATRES SUR CHER - Ecole primaire Jules FERRY

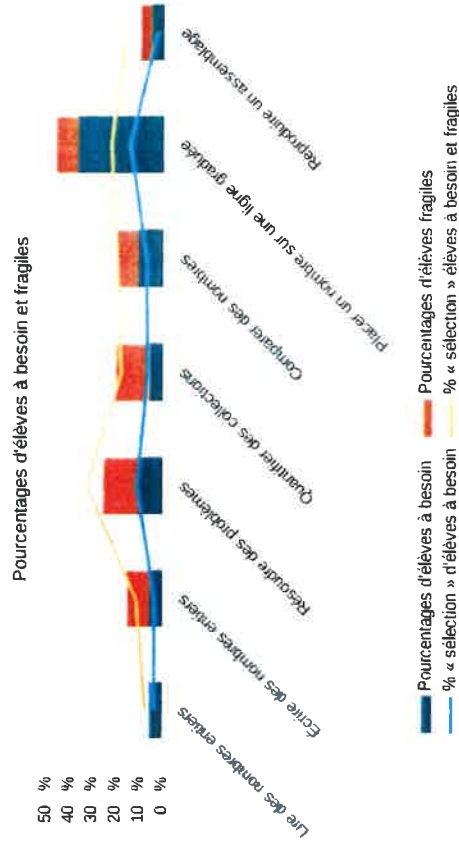
Compétences en Français	Pourcentages d'élèves à besoin	% « sélection » d'élèves à besoin	Pourcentages d'élèves fragiles	% « sélection » d'élèves fragiles
Reconnaitre les différentes écritures d'une lettre	5 %	19 %	16 %	20 %
Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent	0 %	8 %	18 %	13 %
Manipuler des phonèmes	5 %	4 %	0 %	11 %
Manipuler des syllabes	0 %	8 %	5 %	8 %
Comprendre des mots à l'oral	0 %	7 %	21 %	21 %
Comprendre des phrases à l'oral	0 %	3 %	5 %	13 %
Comprendre des textes à l'oral	0 %	6 %	5 %	10 %

Compétences en français CP 2023 / 2024



Compétences en Mathématiques	Pourcentages d'élèves à besoin	% « sélection » d'élèves à besoin	Pourcentages d'élèves fragiles	% « sélection » d'élèves fragiles
Lire des nombres entiers	5 %	4 %	0 %	4 %
Écrire des nombres entiers	5 %	4 %	11 %	8 %
Résoudre des problèmes	11 %	11 %	18 %	22 %
Quantifier des collections	5 %	7 %	16 %	12 %
Comparer des nombres	11 %	7 %	11 %	13 %
Placer un nombre sur une ligne graduée	37 %	15 %	11 %	8 %
Reproduire un assemblage	5 %	3 %	5 %	14 %

Compétences en mathématiques CP 2023 / 2024



Académie / Orléans Tours

Département / Loir et Cher

Communes / SIVOS Châtres/Cher Langon/Cher Maray Mennetou/Cher

Nom de l'école ou

EPLÉ / RPI Châtres/Cher Langon/Cher Maray Mennetou/Cher

Porteur(s) de projet P Verneuil Directeur du RPI et une équipe pédagogique de 12 enseignants.

Adresse mail du

porteur de projet philippe.verneuil@ac-orleans-tours.fr

Contact téléphonique

porteur de projet : 0670665481

Nom du projet 1 Numérique

Objectifs du projet :

Assurer l'acquisition des fondamentaux en adaptant nos pratiques pédagogiques aux besoins des élèves et en créant les conditions d'une réelle différenciation pédagogique en utilisant le numérique : ENT (Primot), logiciels éducatifs.

Description du projet :

7 classes du RPI (de la grande section au CM2) seraient équipées de 5 ordinateurs portables connectés au réseau et de logiciels éducatifs.

Une formation serait dispensée à chaque enseignant sur ces logiciels et sur l'ENT Primot conjointement par le prestataire et par M Pinault.

Les 3 classes maternelles restantes, elles, utiliseraient des tablettes numériques avec 38 applications pédagogiques préconisées par la mission numérique.

Partenaires / SAS MOTIV SOLUTIONS VAL DE LOIRE

Budget / Voir devis joint. Cette société a équipé notre RPI de vidéos projecteurs, de PC et de tableaux blancs pour l'ensemble des classes et assure formation et maintenance.

Critères de réussite du projet :

- mise en œuvre d'activités (formalisées par écrit où l'élève est associé à celui-ci) lors des temps de classes, des décroisonnements, des APC, des stages de réussite, où figurera l'utilisation du matériel et des logiciels mis à disposition.
- observation du développement de l'autonomie (élaboration de grilles) et valorisation des réussites en associant l'élève à cette évaluation .
- à la fin de chaque séquence : évaluations individualisées des élèves pour mesurer l'appropriation des compétences d'utilisation de ces outils.

Académie / Orléans Tours

Département / Loir et Cher

Communes / SIVOS Châtres/Cher Langon/Cher Maray Mennetou/Cher

Nom de l'école ou
EPLÉ / RPI Châtres/Cher Langon/Cher Maray Mennetou/Cher

Porteur(s) de projet P Verneuil Directeur du RPI et une équipe pédagogique de 12 enseignants.

Adresse mail du porteur de projet philippe.verneuil@ac-orleans-tours.fr

Contact téléphonique porteur de projet : 0670665481

Nom du projet 2 Education à l'environnement

Objectifs du projet :

- Sensibiliser élèves, professeurs et parents à la biodiversité et au patrimoine naturel de la vallée du Cher.
- Mettre en place des animations de découverte de la nature à destination des élèves dans la durée.
- Mettre en place des actions de formations, d'information à destination de la communauté éducative.
- Impliquer les élèves et professeurs dans un projet de territoire.

Partenaire :

Sologne Nature Environnement est une association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Elle a été créée le 23 février 1984, à l'instigation d'Alain Beignet, journaliste, membre du Conseil Economique et Social de la Région Centre et ancien membre du Conseil National de Protection de la Nature et avec d'autres passionnés de la Sologne et attachés à sa préservation.

Son siège social est basé au Parc de Beauvais de Romorantin-Lanthenay.

Elle s'est donnée 3 missions :

- Approfondir la connaissance de la faune, de la flore et des écosystèmes de Sologne, car « On ne préserve bien que ce que l'on connaît bien »,
- Partager ces connaissances avec le plus grand nombre et mettre à disposition nos compétences scientifiques, naturalistes et administratives car « La connaissance n'a de valeur que si elle est accessible à tous »,
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel de Sologne en s'appuyant sur l'implication citoyenne de ses adhérents et en favorisant l'engagement de tous selon le précepte « Penser globalement, agir localement ».

L'association est affiliée à France Nature Environnement (Fédération Nationale d'Associations de Protection de la Nature) et adhérente de France Nature Environnement Centre Val de Loire (Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature en Région Centre), de l'Union pour la Culture Populaire en Sologne (UCPS), et du Graine Centre Val de Loire (réseau régional d'Education à l'Environnement).

✓ Les agréments et labels

Référentiel régional de qualité de l'éducation à l'environnement en région Centre



Le référentiel de qualité de l'éducation à l'environnement est une démarche de qualité des animations d'éducation à l'environnement.

Cette démarche nous engage à respecter des critères de qualité au moyen d'une charte évolutive. Les critères ont été validés avec les partenaires institutionnels.

Association Educative Complémentaire de l'Enseignement Public

Partenaire éducatif à part entière, Sologne Nature Environnement propose des activités dans le respect des projets d'école et d'établissement. Nous participons à la vie des écoles pendant ou en dehors du temps scolaire. L'agrément du ministère chargé de l'éducation nationale garantit que l'association respecte les principes de l'enseignement public. L'association est agréée depuis le 1^{er} février 2016



L'agrément jeunesse et sports

L'association est agréée Jeunesse et sport. C'est un label de qualité qui reconnaît la valeur éducative de l'association. Renouvellement en cours au 30 août 2023.

Description du projet /

Une trame commune : Canal et Cher

Les écoles du RPI ont toutes pour lien commun le canal de Berry et le Cher. Cette rivière et ce canal structurent le paysage de la vallée du Cher et sont le trait d'union entre les communes. Ces dernières sont liées les unes aux autres par ces cours d'eau et point important : par les chemins qui suivent ces axes « naturels ». Les habitants, donc les élèves, ont en commun ces paysages et ces milieux, quoi de mieux alors que de mettre en place un projet avec l'ensemble des écoles sur ces entités paysagères qui offrent à la fois des possibilités de découvertes culturelles, patrimoniales, naturelles.

✓ Impliquer chacun :

En partenariat avec l'équipe de professeurs des écoles, nous accompagnerons les élèves dans la découverte de leur environnement. Les approches pédagogiques mises en place seront, suivant les niveaux, ludique, sensorielle, imaginaire, artistique, scientifique, naturaliste, systémique et conceptuelle. Les méthodes mises en place seront toute à la fois, participatives, actives et didactiques. Ces méthodes et approches permettront à chaque élève d'entrer en contact avec le sujet des découvertes et de les impliquer là où ils sont le plus réceptifs et dans les domaines et qui les intéressent le plus.

✓ Un projet dans la durée

Ce projet sera mis en place sur trois années scolaires. Ce travail sur plusieurs années permettra une progression et une implication croissante des élèves, des enseignants et autres acteurs en lien avec l'école : parents, élus, etc... La première année sera consacrée à la découverte des milieux, la seconde année à la valorisation par les élèves et la dernière année à l'implication dans le territoire.

Déroulement du projet

✓ Année scolaire 2023-2024 : Sensibiliser et informer

Première année du projet, l'axe principal est la découverte. L'objectif est de sensibiliser les élèves à leur patrimoine naturel et culturel.

Les milieux supports seront donc le Cher, le Canal et l'environnement proche de l'école.

Au cours de cette année scolaire, nous proposons un cycle de 3 découvertes par classes à destination des élèves. Le RPI étant composé de 10 classes, cela représente un total de 30 interventions cette première année.

Le choix des thèmes des interventions sera réalisé en concertation entre l'équipe d'éducateurs à l'environnement de Sologne Nature Environnement et de chaque enseignant. La présentation des thèmes d'animation a été remise aux professeurs (voir ci-après). Les dates et lieux précis seront définis en fonction des thèmes, des besoins et des contraintes de l'équipe éducatives.

Chaque enseignant en conseil de cycle a choisi les thèmes des interventions par

rapport aux programmations élaborées pour cette année scolaire.

Cycle 1 / 4 classes : les fleurs, les insectes et Art et Nature.

Cycle 2 / 3 classes : traces et indices, la vie du sol, l'arbre est vivant, fabriquer un herbier, les oiseaux d'eau, les insectes, papier recyclé et musique verte.

Cycle 3 / découverte faune et flore, les insectes et les oiseaux d'eau.

En parallèle des interventions auprès des élèves, nous proposons la mise en place d'un volet formation à destination de l'équipe enseignante. Pour cette première année, la formation aurait pour thème la biodiversité, les milieux naturels et culturels du RPI et les outils et ressources pour éduquer à l'environnement. Par cette action de formation les professeurs pourront développer des séquences de découvertes, acquérir des compétences et connaissances sur la faune et la flore du Cher et découvrir des outils pédagogiques qu'ils pourront utiliser par eux-mêmes.

Critères de réussite année 1 /

- comptes rendus des activités réalisées en utilisant l'ENT et les outils numériques.
- évaluations des connaissances et méthodologies acquises avec les intervenants.
- bilans réguliers avec le partenaire pour d'éventuels ajustements.

✓ Année scolaire 2024-2025 : Découvrir, communiquer, valoriser

La deuxième année du projet a pour objectif de poursuivre les actions de découvertes et de communiquer sur celles-ci. La découverte auprès des élèves permettra de poursuivre la sensibilisation engagée la première année, cela également pour les nouveaux élèves arrivants. Cette seconde année sera l'occasion de mettre en valeur et faire connaître les savoirs acquis et développés par les élèves en les impliquant sur un projet de territoire.

Concrètement, les élèves réaliseront des panneaux pédagogiques, issu des connaissances acquises pendant les animations mais aussi lors d'ateliers sur la réalisation de panneaux : maîtrise de l'outil informatique et multimédia, concevoir une affiche ou un panneau.

Ces panneaux seront imprimés puis disposés dans les communes du RPI et ils pourront être disposés sur le parcours du « Cœur de France à vélo ». Ce dernier étant le nouveau parcours à vélo sur la vallée du Cher.

L'accompagnement sur la création des panneaux pourra être réalisé par les professeurs et la chargée de communication de Sologne Nature Environnement.

Des actions de formation auprès de l'équipe pédagogique pourront se poursuivre sur des thèmes comme « l'école du dehors », « la conception graphique », la biodiversité en ville ou à l'école. D'autres thèmes peuvent être envisagés en fonction des besoins des enseignants.

✓ Année scolaire 2025-2026 : Participer, s'impliquer

La troisième et dernière année du projet a pour objectif d'impliquer les élèves et leurs professeurs dans des actions concrètes en faveur de la biodiversité et de leur cadre de vie.

En fonction des niveaux, les élèves seront amenés à réaliser des plantations de végétaux pour améliorer le cadre de vie à l'école ou dans la commune et ainsi lutter

contre le changement climatique. En effet, les arbres contribuent à réduire les îlots de chaleur, augmentent l'humidité dans l'air, réduisent la sensation de chaleur et permettent la création de zones ombragées. Un projet plus vaste de réaménagement de la cour d'école pourrait être, dans ce cadre, développé avec la commune. Des animations sur le thème du changement climatique ou en lien avec ce sujet pourront avoir lieu auprès des élèves.

Les élèves pourront participer au maintien et la protection de la biodiversité en construisant et installant des nichoirs ou gîte pour la faune : oiseaux, chauves-souris, hérisson, etc. Ces refuges pourront être équipés de caméra servant de support aux contenus scolaires : utilisation de multimédia, sciences, mathématiques, français, ...

Les plantations, constructions seront complétées par des chantiers nature et des sorties impliquant les parents d'élèves.

En parallèle, nous proposons une à 2 journée de formation pour l'équipe enseignante sur le thème du changement climatique : enjeux, et pratique pédagogiques.

Matériels et ressources

Pour répondre à ses missions d'éducation à la nature, l'association est équipée en matériels pédagogiques spécifiques.

L'association est équipée de différents outils d'interprétations et de découverte de la nature : jumelles, boîtes loupes, loupes, guides d'identification, époussettes, boîte à odeur et à toucher ainsi que d'un centre de ressources techniques sur la nature et l'environnement. Au besoin, l'équipe crée et développe ses propres outils.

L'équipement informatique dont disposent les animateurs nature de Sologne Nature Environnement permet la création de supports pédagogiques ainsi que la création de dossiers pédagogiques à destination des professeurs.

Du matériel ou des outils pédagogiques peuvent également être achetés directement par les écoles ou le RPI. Par exemple des boîtes-loupes, loupes à main, aquarium, outil pédagogique ou kit pédagogique sur la rivière, le changement etc.

L'équipe de Sologne Nature Environnement pourra conseiller les professeurs sur ces achats.

Budget

Année 1 :

Désignation	Quantité	PU	Total
Découvertes Nature à destination des élèves 3 interventions d'1/2 journée pour 10 classes, soit 30 animations	15 jours	500 €	7 500 €
Formation de l'équipe enseignante	1	500 €	500 €
Réunions coordination/concertation.	1	500 €	500 €
Total			8 500 €

Budgets années 2 et 3

dont : achats de matériel : ces derniers sont en cours de réalisation et vous seront transmis ultérieurement.

Académie / Orléans Tours

Département / Loir et Cher

Communes / SIVOS Châtres/Cher Langon/Cher Maray Mennetou/Cher

Nom de l'école ou

EPLÉ / RPI Châtres/Cher Langon/Cher Maray Mennetou/Cher

Porteur(s) de projet P Verneuil Directeur du RPI et une équipe pédagogique de 12 enseignants.

Adresse mail du

porteur de projet philippe.verneuil@ac-orleans-tours.fr

Contact téléphonique

porteur de projet : 0670665481

Nom du projet 3 : Aménagement des espaces

Objectifs du projet :

Améliorer la qualité de vie à l'école en innovant dans l'aménagement des espaces extérieurs et intérieurs.

Description du projet /

3 sites extérieurs à aménager sur les trois années à venir :

Cycle 1 / Mennetou sur Cher / 3 classes dont une en cours de création cette année : l'aménagement de la cour de récréation ne pourra donc se concevoir qu'en 2024 2025, nous travaillons actuellement avec les élus et l'architecte responsable des travaux du bâtiment où sont prévus : cette nouvelle classe, un dortoir et une salle des maîtres.

Cycle 2 / Châtres/Cher / 4 classes sur 2 sites distants de 500 m, deux cours à aménager : une en bitume, l'autre en herbe : deux projets avec devis sont à l'étude actuellement.

Cycle 3 / Langon/Cher / 3 classes sur 1 site avec un terrain omnisports situé à 500 m. La cour est actuellement aménagée avec différentes structures de jeux, mais nous souhaitons moduler ces aménagements et les faire évoluer chaque année. Ce projet est en cours d'étude avec la réhabilitation du terrain omnisports en partenariat avec la municipalité.

En conclusion, pour les aménagements intérieurs et extérieurs, une réflexion en Conseil de cycles se poursuit pour élaborer et finaliser les fiches projets en janvier. Mais nous sommes en recherche de formations.

Partenaires :

- EMAS 41 pour les aménagements intérieurs de l'école.
- Site Equip pour les aménagements extérieurs.

Qu'est ce que le programme PHARE ?

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

La politique de prévention s'est ainsi structurée autour du programme de lutte contre le harcèlement pHARe, qui s'appuie aujourd'hui sur un réseau de **400 référents académiques et départementaux**, répartis sur tout le territoire pour traiter les situations de harcèlement signalées par les chefs d'établissement et grâce à la plateforme du **3018**.

L'une des conditions de réussite du programme pHARe est qu'il soit connu de tous : c'est pourquoi la communication du numéro d'urgence qu'est le **3018** sera systématisée à chaque rentrée scolaire dans les carnets de correspondance et autres supports numériques.

Agir au sein des écoles et des établissements

Généraliser pHARe dans les écoles, collèges et lycées

Le programme pHARe ayant prouvé son efficacité en matière de sensibilisation et de prévention, il est étendu à tous les lycées depuis la rentrée 2023.

[Découvrez l'ensemble des nouvelles mesures pour lutter contre le harcèlement scolaire](#)

L'expérimentation a montré que l'ensemble de la communauté éducative se mobilise avec des effets très positifs sur le climat scolaire, la sécurisation du cadre éducatif et l'implication des élèves

pHARe repose sur la mobilisation des équipes éducatives et des élèves :

- **une "équipe ressource"** (5 par collège, 5 par circonscription du premier degré) est chargée de mettre en œuvre le protocole de prise en charge des situations de harcèlement dans chaque circonscription du 1er degré et dans chaque établissement du 2d degré, dans toutes les académies. Elle suit à cette fin une formation académique de huit journées sur deux ans, consacrée aux situations de harcèlement et de cyberharcèlement et notamment des faits d'intimidation et à leur prise en charge et au repérage et à la prise en charge
- **une "équipe programme"** organise, dans chaque école, collège ou lycée, 10 heures d'apprentissage annuelles dont bénéficient tous les élèves du CP à la terminale, sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales ;
- **des élèves ambassadeurs** de la lutte contre le harcèlement sont formés dans le 2d degré. PHARe prévoit en outre la participation des élèves à trois temps forts de prévention au cours de l'année scolaire et l'organisation d'ateliers de sensibilisation à l'attention des familles.

Au cœur du programme pHARe, **une plateforme digitale** dédiée à la lutte contre le harcèlement regroupe :

- tous les contenus éducatifs destinés aux ambassadeurs collégiens, aux élèves du CP à la 3e et aux adultes (parents, personnels)
- les outils de suivi pour les chefs d'établissement, directeurs d'école, IEN et superviseurs académiques

86 % des collèges et 60 % des écoles étaient inscrits dans le programme pHARe, six mois après l'annonce de sa généralisation.

Mettre en œuvre un protocole d'actions contre le harcèlement

Un protocole national de traitement des situations, actualisé à la rentrée 2023 pour tenir compte des nouvelles mesures, est mis à la disposition des équipes sur la plateforme pHARe. Il accompagne les personnels dans le traitement des situations d'intimidation ou de harcèlement, du signalement de la situation jusqu'à sa résolution, avec un suivi fin et traçable. Le protocole articule notamment la méthode de la préoccupation partagée, à laquelle les équipes ressources pHARe sont formées, avec le signalement des faits aux services départementaux et au procureur de la République lorsque cela est nécessaire.

La mise en place immédiate de mesures de protection des élèves demeure la priorité des équipes éducatives. Dans le 2d degré, le chef d'établissement est tenu d'engager une procédure disciplinaire à l'égard du ou des auteurs.

pHARe : trois niveaux de labellisation

L'ensemble des actions menées par les écoles et les établissements donnent lieu à l'obtention d'un label. La labellisation comporte trois niveaux :

- niveau 1 – engagement
- niveau 2 – approfondissement
- niveau 3 – expertise

Les écoles élémentaires, collèges et lycées publics doivent obligatoirement atteindre le niveau 1. Le niveau de labellisation sera évalué chaque fin d'année scolaire.

Trois temps forts viennent rythmer cette mobilisation

Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école

Pour sensibiliser la communauté éducative aux phénomènes de harcèlement dans le milieu scolaire, la journée nationale de lutte contre le harcèlement est organisée chaque année au mois de novembre.

Cette journée est l'occasion de rappeler combien la prévention et la lutte contre le harcèlement sont fondamentales pour permettre aux élèves d'avoir une scolarité épanouie dans le cadre de la priorité donnée au bien-être.

Le prix "Non au harcèlement"

Le prix "Non au harcèlement" organisé par le ministère chargé de l'éducation nationale avec le soutien de la mutuelle MAE, a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo, qui servira de support de communication pour le projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Safer Internet Day, la journée internationale pour un Internet sans crainte

Le Safer Internet Day est un rendez-vous annuel de sensibilisation aux usages du numérique à destination des jeunes, des familles et de la communauté éducative.

À votre écoute 3018

Élèves, parents, professionnels, un numéro vert et une application mobile pour tout renseignement ou signalement. Numéro gratuit, anonyme et confidentiel disponible 7j/7, de 9h00 à 23h00.

Dans notre école :

Nous avons participé à la journée de sensibilisation et un mot a été adressé à chaque parent expliquant notre démarche et les demande de notre ministre

Chers Parents,

Hier, jeudi 9 novembre 2023 était une journée dédiée au harcèlement scolaire, en conseil des maîtres, toute l'équipe pédagogique a travaillé et préparé des séances liées à ce sujet. Sachez que nous ne sous-estimons pas ce fléau et que nous mettons tout en œuvre au quotidien pour désamorcer et traiter chaque situation qui est portée à notre connaissance. Nous faisons un travail de prévention en enseignement moral et civique sur la notion du vivre ensemble et du respect envers autrui.

N'hésitez pas à venir nous parler quand vous suspectez ce genre de situation. Nous sommes en relation étroite avec notre psychologue scolaire qui interviendra également si besoin. Mais nous pensons avant tout que si nous favorisons au sein de notre école la bienveillance, l'altruisme, l'écoute de l'autre et l'acceptation des différences, ce phénomène disparaîtra.

A la demande de notre ministre, les élèves à partir du CE2 pourront compléter une enquête pour évaluer leur ressenti par rapport à ce phénomène et cela dès lundi. Je vous ai adressé deux fiches explicatives concernant cette enquête sur l'ENT. Nous avons des procédures précises à suivre pour gérer ces situations, ces dernières seront présentées en Conseils d'écoles. Vous en aurez le détail quand vous recevrez le compte rendu de ceux-ci. Je reste bien évidemment à votre disposition pour de plus amples informations sur ce sujet si besoin. Sachez également que le personnel municipal est sensibilisé et que nous nous communiquons les informations avec un devoir de réserve bien évidemment.

Bien à vous, P Verneuil

Nous allons faire également des séances régulières sur ce sujet (une dizaine par an) adaptées au niveau des élèves avec une intervention de la gendarmerie en CM2 pour parler plus particulièrement du cyberharcèlement. Les délégués des parents d'élèves et les parents qui le souhaitent seront associés à ces interventions.

EDUCATION A LA SEXUALITE

L'apprentissage d'un comportement responsable

L'éducation à la sexualité en milieu scolaire **contribue à l'apprentissage d'un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres.**

L'éducation à la sexualité est une démarche éducative qui vise à :

- apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques
- identifier les différentes dimensions de la sexualité : biologique, affective, culturelle, éthique, sociale, juridique
- développer l'exercice de l'esprit critique
- favoriser des comportements responsables individuels et collectifs (prévention, protection de soi et des autres)
- faire connaître les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement
- l'autonomie, la responsabilité

Cette éducation à la sexualité **ne se substitue pas à la responsabilité des parents et des familles.** Afin de permettre aux élèves d'opérer des choix libres et responsables, elle tend à favoriser, chez eux :

- une prise de conscience
- une compréhension des données essentielles de leur développement sexuel et affectif
- l'acquisition d'un esprit critique
- le sens et le respect de la loi

Il s'agit de travailler avec les élèves dans une démarche fondée sur la confiance dans leurs capacités, visant à développer l'estime de soi et l'aptitude à faire des choix personnels. **L'éducation à la sexualité prend la forme d'une invitation au dialogue**, dans un cadre global, positif et bienveillant.

À l'école primaire

À l'école primaire, les temps consacrés à l'éducation à la sexualité incombent au professeur des écoles. Ces temps doivent être identifiés comme tels dans l'organisation de la classe et être intégrés aux enseignements. Ils sont adaptés aux opportunités fournies par la vie de la classe ou de l'école.

Sites à consulter

- [Éduscol](#)

Apprentissage de la responsabilité, éducation à la santé, etc.

[Éducation à la sexualité](#)

[Dans notre école /](#)

Mise en œuvre de séances tout au cours de l'année qui ont été préparées en conseil de cycles et adaptées à l'âge des enfants avec l'intervention de Mme Ravineau infirmière scolaire.

Au sujet d'une éducation à la sexualité en maternelle.....

Cet enseignement ne commence, à proprement parlé, qu'à partir du CP mais un certain nombre de sujets, directement liés, sont abordés en maternelle .

Les programmes de l'école maternelle :

Dans le domaine *LE MONDE DU VIVANT*

L'enseignant conduit les enfants à observer les différentes manifestations de la vie animale et végétale. Ils découvrent le cycle que constituent la naissance, la croissance, la reproduction, le vieillissement, la mort en assurant les soins nécessaires aux élevages et aux plantations dans la classe.

Concrètement en classe : les enseignants abordent la reproduction, la naissance, la croissance des animaux soit par un élevage en classe soit par un travail sur ce thème par l'intermédiaire d'un album ou de documentaires .

Par exemple : les albums autour des oeufs et des poussins, les élevages d'escargots, de papillons, de coccinelles permettent d'apporter des précisions sur la reproduction et la naissance .

Le débat pourra s'élargir sur les éventuelles naissances de petit frère ou sœur des élèves.

A travers les activités physiques vécues à l'école, les enfants apprennent à mieux connaître et maîtriser leur corps. Ils comprennent qu'il leur appartient, qu'ils doivent en prendre soin. Ils apprennent à identifier, désigner et nommer les différentes parties du corps.

Les enseignants mènent des séances visant à acquérir ces connaissances et font prendre conscience qu'il faut respecter le corps de l'autre.

PROCES-VERBAL

Élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

Année scolaire 2023 - 2024

Académie	Orléans-Tours
Département	Loir-et-Cher
Commune	MENNETOU SUR CHER
Type d'école	Écoles primaires
N°UAI	0410267T

Participation	
Modalité de vote	Exclusivement par correspondance
Nombre d'inscrits	185
Nombre de votants	94
Nombre de bulletins blancs ou nuls	16
Nombre de suffrages exprimés (S)	78
Taux de participation	50.81%

Résultats	
Nombre de sièges à pourvoir (N)	6
Quotient (S/N)	13.00

Répartition détaillée des sièges

Listes	Nombre de candidats (titulaires)	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient et au plus fort reste	Sièges attribués au candidat le plus âgé	Total	Sièges pourvus
F.C.P.E.						
P.E.E.P.						
U.N.A.A.P.E.						
ASSOC LOCALES NON AFFILIEES						
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC	6	78	6		6	6
LISTES D'UNION						
TOTAL TOUTES LISTES	6	78	6	0	6	6

Nombre de sièges pourvus	6
Nombre de sièges à pourvoir par tirage au sort	0